



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 86204

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le financement du stage de six mois et du stage préparatoire à l'installation (SPI) pour les jeunes agriculteurs. Ces deux catégories de stage compris dans le parcours des jeunes souhaitant s'installer constituent des étapes fondamentales de leur formation. Ils permettent notamment aux futurs professionnels d'acquérir une expérience concrète au sein du monde agricole et de préparer leur projet. Or, le financement de ce parcours d'installation semble aujourd'hui compromis, et les incertitudes qui pèsent notamment sur les dotations budgétaires relatives à ces stages pourraient nuire à la qualité voire à la viabilité de nombreux projets de jeunes agriculteurs. Aussi, compte tenu de l'importance que revêt l'installation pour l'avenir de l'agriculture, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre afin d'assurer le maintien de ces stages.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint des dépenses publiques, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ont-ils été consolidés. En 2006, 6 MEUR ont pu être dégagés pour les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « six mois ». Pour l'avenir, il convient d'assurer un pilotage cohérent de la politique d'appui du renouvellement des exploitations agricoles. Avec le concours des jeunes agriculteurs, le ministère de l'agriculture et de la pêche a lancé les assises de l'installation, qui seront organisées conjointement dans chaque région avec le concours de collectivités locales qui souhaiteront s'y associer. Dans ce cadre, une réflexion sera conduite sur la simplification et l'adaptation des outils qui contribuent à cette politique. Le ministre recherchera les modalités qui permettent de mieux prendre en compte les particularités de chaque territoire et la diversité des projets. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche devra faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86204

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1714

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 3883